

CONGRES DES ARBITRES

TALENCIEUX 22 septembre 2007

1) Accueil

Je voudrais,

- remercier pour leur présence
 - Mme Elisabeth DEYGAS Maire de Talencieux
 - M. Gilles OZIL, Président du CBD 07
 - M. Marc VALAYER, Président de la Commission des Jeunes
 - M. Alain DELICHERE, Président de la Commission Technique
 - MME PEYROUSE, Secrétaire administrative du CBD
 - M. NOYERIE, Président des Arbitres du CBD de la Drôme
 - M. Jean CHIROUZE, Président du Secteur de Lamastre
 - M. Denis SEIGNOVERT, Président Délégué du Secteur d'Annonay
 - M. Roland PRINTEMPS, Président de l'AS TALENCIEUXet tous les collègues, actifs ou honoraires qui ont pu ou voulu assister à cette réunion.

Excuser :

- M. Maurice VOCANSON, Vice-Président Rhône-Alpes
 - M. Marcel GINESTE, Trésorier Général du CBD
 - M. André THOMAS, Président du Conseil Départemental de Discipline
 - M. Gilbert CHAIZE, Président du Secteur d'ANNONAY
 - M. Jérôme BARTOLOZZI, Arbitre Régional
 - M. Jean ELDIN, Arbitre Régional
 - M. Marc GIFFON, Arbitre Départemental
 - M. René SAUTON, Arbitre National Honoraire
- retenus par ailleurs.
- Faire respecter une minute de silence à la mémoire de notre collègue Paul FAURE, décédé en mai dernier.

2) Bilan financier

Il est présenté par Michel BOBICHON.

3) Retour sur la saison 2006-2007

➤ Promotions

- Jean MICHANIK a été titularisé Arbitre Départemental au 01/04/2007. Toutes nos félicitations.
- Jean-Marc OZIL s'est présenté à l'examen d'Arbitre Régional en novembre 2006. A noter qu'il est allé passer cet examen à Besançon, car la session Rhône-Alpes avait eu lieu en mars. Il a satisfait à cet examen et a été nommé Arbitre Régional Stagiaire en date du 18/11/2006, avec un stage de 1 an. Sa titularisation est donc imminente. Toutes nos félicitations.

➤ Incidents

Des incidents se sont à nouveau produits cette saison, lors du Fédéral Doubles de TOURNON (insultes envers un arbitre). L'Arbitre concerné a établi un rapport dans la forme réglementaire.

Comme cela avait été décidé lors de notre AG de 2006, ce rapport a été transmis au Président du CBD qui, à ma demande, a réuni le Conseil Disciplinaire de 1^{ère} instance.

Le joueur fautif a été sanctionné par un Avertissement, avec mise à l'épreuve d'une durée de 1 an.

Il n'a pas été fait appel de cette décision.

Concernant cette affaire, je tiens à faire remarquer à tous que le Président de notre CBD et son Bureau Permanent ont fait face à une de leurs nombreuses responsabilités : SOUTENIR LEURS ARBITRES. Ce n'est pas toujours facile, pour plusieurs raisons, d'autant plus lorsque le joueur incriminé est par ailleurs un membre du Comité Directeur.

Je rappelle que lorsque des incidents graves se produisent (insultes, menaces, voies de fait...) l'arbitre doit établir un rapport.

POUR CELA :

1) Rappel :

- Utiliser « tant que faire se peut » le carton jaune et éventuellement rouge.
- Leur utilisation éventuelle est un élément positif dans un rapport

2) Quelques points à connaître et à bien comprendre :

- la grande majorité des cas va dépendre du Conseil Départemental de Discipline de 1^{ère} instance.
- Seul le Président du CBD peut le saisir, suite au(x) RAPPORT(S) des Arbitres, Délégués, Commissaires, dirigeants ou simples licenciés.
- Les arbitres et délégués disposent « du pouvoir de conserver les licences des joueurs impliqués dans des événements particulièrement graves ». Dans ce cas la (les) licence(s) devront être jointe(s) au RAPPORT. Ceci implique que les licences ne doivent être rendues que lorsque les joueurs quittent la compétition.
- Ce RAPPORT (**Document N° 1**) étant communiqué au(x) joueur(s) intéressé(s), il ne doit contenir que la description des faits, sans autres considérations (jugement sur la gravité, proposition de sanction, démission, ...) sous peine de nullité.
- L'arbitre concerné, insulté, voire frappé ne peut faire appel d'une décision d'un Conseil de Discipline de 1^{ère} instance. Cette faculté est réservée au joueur concerné et au Président du CBD et au Président de la FFSB.
- Si seul le joueur concerné fait appel, cet appel est suspensif, sauf décision contraire de l'organe de 1^{ère} instance, et la sanction prononcée ne peut être aggravée.

3) La procédure qui sera suivie :

- Pour tout RAPPORT, rédigé dans la forme réglementaire indiquée ci-dessus, je demanderai SYSTEMATIQUEMENT au Président du CBD, de la Région ou de la FFSB la saisine de l'organe disciplinaire de 1^{ère} instance compétent.
- En cas d'insultes, de tentatives ou voies de faits, si l'arbitre concerné et moi-même jugeons insuffisantes les sanctions prononcées en 1^{ère} instance, je demanderai au Président du CBD de saisir le Conseil National d'Appel.

Par contre, je voudrais attirer votre attention sur le fait que, clairvoyance, application du règlement parfois dans son esprit plutôt qu'à la lettre, avertissement verbal, n'excluent ni la fermeté ni l'autorité et peuvent parfois éviter que le relevé d'infractions, au départ bénignes, ne dégénère.

➤ Anomalies

- Les ordres de missions de certains concours PROMOTION et même PROPAGANDE annulés n'ont pas été retournés au CBD ou à la FFSB. Cela entraîne à chaque fois des réclamations inutiles.
- Certains collègues oublient de renvoyer les fiches ou les envoient hors délais. Cela retarde le travail du classificateur.
- Un Arbitre ne peut décider d'annuler une compétition dans des situations exceptionnelles (intempéries en particulier) que s'il est présent sur le site. Dans le cas contraire, une telle décision ne relève que de l'Organisateur.
- En cas d'indisponibilité de dernière minute, vous devez systématiquement me prévenir. C'est moi qui prend la décision de vous faire remplacer ou pas, et par qui. Il est inadmissible de transmettre directement l'ordre de mission d'une compétition à un collègue sans en informer le Président de la Commission d'Arbitrage.

➤ Recyclage

A nouveau cette journée a été suivie de façon satisfaisante. Pour la troisième fois, elle s'est déroulée avec nos collègues de la Drôme. La réactualisation des connaissances, les rappels du règlement, des directives d'arbitrage appliquées par tous, des échanges sur des situations vécues sont indispensables. Tout arbitre absent sans justificatif à cette réunion devra prendre ses responsabilités.

4) Modifications Réglementaires

- Le RTI n'a subi aucune modification en ce début de saison
- Rappel des principales modifications du RS au 15/09/2007 :

Voir [Document N° 2](#)

5) La Saison 2007-2008

- Les directives d'arbitrage:

Elles sont distribuées aux arbitres ([Document N° 3](#)), avec les « attestations » ([Document N° 4](#)) et la note concernant les Cadets ([Document N° 5](#)).

- Réunion de Recyclage:

Elle aura lieu le samedi 15 mars 2008 à 9h 00 , avec et chez nos collègues de la Drôme (lieu à définir).

- Liste des Collectifs Jeunes:

Valable pour toute la saison sportive 2007-2008, elle est distribuée aux arbitres ([Document N° 6](#)).

6) Les Effectifs

Le problème des effectifs reste toujours crucial. En effet:

- M. BOUVERON ne peut pas effectuer, pour raisons médicales, de missions sous les boudromes couverts.
- M. FAURE est hélas décédé.
- M. PRINTEMPS demande une mise en disponibilité d'un an.

Heureusement que :

- M. MAISONNAS, malgré son Honorariat, assure de très nombreuses missions, au plan départemental seulement.
- M. PETROD accepte de « reprendre la sacoche », ponctuellement, sur le Secteur d'Annonay et uniquement pour des rencontres de Clubs Sportifs
- M. THEOULLIER reprend du service, pour quelques missions, après une disponibilité de 1 an.

7) Le Recrutement

Pour la saison 2007-2008, 2 personnes (Secteurs d'Annonay et Lamastre) ont fait acte de candidature à la formation. La situation est donc toujours aussi préoccupante.

8) L'arbitrage en Clubs Sportifs

Les principales dispositions réglementaires sont rappelées ([Document N° 7](#)), ainsi que les dispositions pour l'arbitrage en N4 ([Document N° 8](#)).

9) Plan d'Arbitrage

➤ Suite à l'accession de Jean-Marc OZIL au grade d'Arbitre Régional et au retour à la sacoche de Claude THEOULLIER, le nombre de concours PROPAGANDE pour les arbitres Nationaux et Régionaux est donc en légère baisse (4 en moyenne).

D'autre part, les ordres de missions des concours PROPAGANDES, MASCULINS et FEMININS sont désormais envoyés **nominativement** par la FFSB, suivant un plan d'arbitrage ([Documents N° 9 et 10](#)) que je dois lui adresser avant le 15 octobre. Je vous demande donc de m'indiquer vos indisponibilités par rapport à ce plan, dès aujourd'hui ou au plus tard pour le 10 octobre, en proposant, dans la mesure du possible, la solution de remplacement (nom et accord d'un collègue que vous aurez contacté).

➤ pour l'arbitrage des Clubs Sportifs, une seule défaillance sur des dates "chaudes" (27/10 par exemple) ou 8 arbitres (sur 8 pratiquant les clubs) sont nécessaires provoquerait le "clash".

Concernant cet arbitrage, merci de m'indiquer vos éventuelles indisponibilités par rapport au planning prévu ([Document N° 11](#)), en sachant qu'elles poseraient à chaque fois des problèmes difficiles, voire insolubles, dès aujourd'hui ou au plus tard pour le 1 octobre afin que je n'établisse pas inutilement les ordres de missions.

➤ Concernant les concours Officiels (Eliminatoires de Secteurs et Fédéraux), merci de m'indiquer vos éventuelles indisponibilités par rapport aux plannings prévus ([Documents N° 12 et 13](#)) dès aujourd'hui ou au plus tard pour le 15 mars 2008

S'il y a problème pour arbitrer un Propagande, un Elimatoire de Secteur ou un Fédéral, il faut me prévenir le plus rapidement possible,
Sinon : 3 ou 4 coups de téléphone pour trouver un nouvel arbitre; courriers à l'AS, au CBD, au nouvel arbitre, à la FFSB... que de temps et d'argent gaspillés !!

10) Divers

➤ Tenues et matériels

- Le Responsable est Michel BOBICHON. Lui signaler les problèmes éventuels.

 - De nouvelles tenues sont disponibles pour les Arbitres de tous grades. Il y aura forcément une période de coexistence des 2 tenues. Les tenues de tous les arbitres nationaux devraient être renouvelées pour fin mars. Celles des collègues Régionaux et Départementaux le seront à partir de cette date, progressivement, selon l'usure ou en cas de nouvelles nominations. Tous les collègues bénéficiaires d'une nouvelle tenue devront conserver l'ancienne pour des problèmes d'uniformité éventuels.

 - Comme M. NOYERIE et moi-même l'avons rappelé à nos Présidents de CBD respectifs, il est indispensable que tous les arbitres disposent d'une version à jour de la RS
- Le montant des indemnités d'Arbitrage est rappelé ([Document N° 14](#))
- La répartition des compétitions est distribuée. ([Document N° 15](#))

Prochain Congrès

Il aura lieu dans le Secteur d' AUBENAS.

Arbitre Responsable: J-M OZIL

Date: 20 septembre 2008.

BONNE SAISON SPORTIVE A TOUS
